

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2019/E1/138**

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 23 ET 24 MAI 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES
BESOINS DE LA COLLECTIVITE DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de répondre à un accroissement d'activité pendant la période estivale, il convient de créer des emplois non permanents, ces derniers étant essentiels à certains services de la collectivité de Corse.

Je vous précise que les demandes d'inscriptions budgétaires pour le BP 2019, se sont limitées aux stricts besoins des dispositifs opérationnels (FORSAP, Laboratoire, LAV...) et de l'accueil des publics en saison estivale dans un cadre horaire élargi.

En effet, les besoins les plus significatifs concernent notamment la direction de la forêt et de la prévention des incendies et plus particulièrement le service prévention des incendies en raison de l'implication accrue du service dans le dispositif de surveillance et de lutte contre les feux de forêt, comprenant la mise en place de plusieurs points de surveillance et d'intervention avec une disponibilité du personnel opérationnel 7 jours sur 7.

Par ailleurs, il est également nécessaire de renforcer les équipes des personnels permanents dans les musées en raison d'une amplitude d'ouverture plus importante pendant la période estivale.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver la création des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité concernant les établissements et entités suivants :

Site archéologique de Cauria (Livia) :

- 2 agents d'accueil de juillet à août 2019.

Il faut préciser que ce site n'était pas ouvert au public l'an passé et ne nécessitait donc pas l'apport de personnel.

Musée de la Corse (Corti) :

- 17 agents d'accueil du 21 juin au 20 septembre 2019, dont 3 à 50 %

- 9 agents d'accueil du 21 septembre à octobre 2019, dont 4 à 50 %

- 3 agents d'accueil de novembre à décembre 2019

Médiathèque Mare à Monti (I Fulelli) :

- 1 agent d'accueil de juillet à août 2019 (dispositif identique à celui mis en place l'an

passé)

Parc de matériel scénique de Borgu :

- 2 agents de juin à septembre 2019 (dispositif identique à celui mis en place l'an passé)

FRAC (Corti) :

- 2 agents d'accueil de juin à septembre 2019 (dispositif identique à celui mis en place l'an passé)

Musée Pasquale Paoli (Merusaglia) :

- 1 agent d'accueil de juin à septembre 2019 (dispositif identique à celui mis en place l'an passé)

Site et musée d'Aléria :

- 4 agents d'accueil, pour la période de juin à septembre 2019

Direction générale adjointe des affaires sanitaires et sociales :

19 mensualités (nombre identique à celui de l'an passé) réparties comme suit :

Direction de l'autonomie :	1 agent juillet et août 2019
Direction insertion Logement Aiacciu :	1 agent juillet et août 2019
CPEF antenne Sartè /Prupia :	1 agent juillet ou août 2019
CPEF antenne Portivechju :	1 agent juillet ou août 2019
CPEF antenne Bastia Lupinu :	1 agent juillet ou août 2019
Crèche Laetitia :	1 agent juillet 2019
Centre de dépistage Aiacciu :	1 agent juillet ou août 2019
Fléaux sociaux Aiacciu :	1 agent juillet ou août 2019
UTAS 1 :	1 agent août 2019
UTAS 2 :	1 agent juillet et août 2019
UTAS 3 Prupia:	1 agent juillet et août 2019
UTIS Balagne :	1 agent juillet et août
POS, A Ghisunaccia :	1 agent août 2019
DGA Bastia :	1 agent juillet ou août 2019

Direction de la forêt et de la prévention des incendies :

Forestiers sapeurs : période de juillet à septembre 2019

114 mensualités réparties comme suit :

Cismonte :

Olmi è Cappella :	3 agents
Calinzana :	1 agent
Munticellu :	1 agent
Ponte à A Leccia :	4 agents

Corti : 1 agent
Ghisoni : 2 agents
Muratu : 2 agents
Canari : 1 agent
Ruglianu : 1 agent
Luri : 1 agent

Pumontè :

Ota : 5 agents
Pitretu : 1 agent
Sartè : 3 agents
A Sarra di Scopamena : 4 agents
Sotta : 1 agent
Santa Maria Siche : 2 agents
Zonza : 1 agent
Piana : 1 agent
Conca : 3 agents

Dispositif APE, du 1^{er} juillet au 31 août 2019 :

Figari : 1 agent
Deux-Sevi 1 : 1 agent
Cruzini-Cinarca : 1 agent

Soit au total 6 mensualités qui viennent compléter le dispositif existant

Pépinière de Castellucciu (Aiacciu) :

- 1 agent : pour le mois de juin 2019
- 3 agents : pour le mois de juillet 2019
- 2 agents : pour le mois d'août 2019

Soit un total de mensualités de 6 (moins 2 par rapport à l'an passé)

Direction des milieux aquatiques :

Gardes du littoral :

Ce dispositif est identique à celui de l'an passé malgré la reprise de l'activité liée à la dissolution de l'Association Finocchiarola, soit :

Secteur des Agriate : 4 agents de juin à septembre 2019
Cap Corse : 4 agents de juin à septembre 2019

Service de lutte anti vectorielle :

- Aiacciu : 2 agents pour la période de juin à septembre 2019
- Portivechju : 2 agents pour la période de juin à septembre 2019
- Prupia : 2 agents pour la période de juin à septembre 2019

Soit un dispositif de 18 mensualités identique à celui de l'an passé.

Laboratoire Pumonté :

Sécurité environnementale :

- 2 agents juillet et août 2019

physico-chimie/eaux usées et physico-chimie/eaux propres :

- 1 agent juillet et août 2019 pour chacune des 2 entités

Prélèvement des eaux /Portivechju :

- 2 agents juillet et août 2019

- 1 agent septembre 2019

Prélèvement des eaux /Aiacciu :

- 1 agent de juin à septembre 2019

Laverie :

- 1 agent juillet et août 2019

Laboratoire Cismonte :

Site de Corti :

- 1 agent juillet et août 2019

Site de Bastia :

- 1 agent juillet et août 2019

Soit un total de 23 mensualités (moins 2 par rapport à l'an passé)

Direction générale adjointe systèmes d'information, communication interne et ressources humaines :

- Médecine préventive : 1 agent juillet ou août 2019

Je vous précise que les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité de Corse (chapitre 930 - programme N6161) et concernant le laboratoire, les crédits sont inscrits au chapitre 936 fonction 6311.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.